Ecotaxe : Onze bonnets rouges comparaissent devant la justice pour «association de malfaiteurs». Huit écroués

21/04/2014 à 13h03

Onze militants bretons comparaîtront mardi 22 avril devant le tribunal correctionnel de Rennes pour «association de malfaiteurs» et «destruction» d'un portique écotaxe. Huit d'entre eux ont été écroués dans l'attente de leur comparution, a annoncé le parquet dimanche.



La comparution n'étant pas «immédiatement possible», les militants ont été présentés devant le juge des libertés et de la détention qui, conformément aux réquisitions du parquet, en a placé trois sous contrôle judiciaire et huit «sous mandat de dépôt jusqu'à leur comparution», a indiqué le procureur de la République de Rennes, Thierry Pocquet du Haut-Jussé, dans un communiqué.

Effectuées vendredi, à la veille d'une manifestation à Nantes pour réclamer la "réunification" de la Bretagne, ces interpellations avaient eu lieu en Ille-et-Vilaine, dans les Côtes d'Armor et le Morbihan, dans le cadre d'une enquête préliminaire sous la responsabilité de la Juridiction

interrégionale spécialisée (Jirs) de Rennes.
Nouvel Obs